

# MERCI POUR CETTE ANNÉE EXCEPTIONNELLE!

Ristourne sur les frais de service pour 2023

## RISTOURNES

Le conseil d'administration de la Caisse populaire Provincial est heureux d'annoncer qu'il a approuvé le versement de ristournes aux membres pour l'exercice 2023.



## PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Le versement de ristournes est une forme de participation aux bénéfices unique aux coopératives telles que les caisses populaires. C'est un moyen pour la caisse populaire de partager les bénéfices que le conseil d'administration, à sa seule discrétion, peut choisir de reverser aux membres sur une base annuelle.

## 1,1 MILLION DE DOLLARS

En 2023, les membres auront gagné une ristourne basée sur les frais de service payés sur leurs comptes de chèques personnels (dépenses). Les ristournes seront versées sur les comptes de chèques personnels (dépenses) en avril, pour un total de 1,1 million de dollars reversés à nos membres.



## DÉPÔT

Les fonds seront automatiquement déposés dans les comptes chèques (dépenses) des membres d'ici le 3 avril 2024.



**CAISSE  
POPULAIRE**

**PROVINCIAL**